



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 98344

Texte de la question

M. Bruno Gilles attire l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sur la proposition faite par le rapport du professeur Francis Giraud consacré aux centres hospitaliers et universitaires remis au Premier ministre le 15 juin dernier de « revoir les modalités de l'examen classant national (ECN) ». Le rapport, dont le Premier ministre a souligné l'excellente qualité, constate en effet que l'examen classant national ne remplit pas correctement les objectifs qui étaient attendus et contribue insuffisamment à la régulation quantitative et qualitative de la démographie médicale ; il suggère donc d'en faire un examen inter régional et de limiter les possibilités de redoublement en fin de deuxième cycle des études médicales. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les suites qu'il entend donner à cette proposition.

Texte de la réponse

À l'issue de la mission consacrée aux centres hospitaliers et universitaires, le sénateur Francis Giraud a remis son rapport au Premier ministre. L'un des sujets traités dans ce rapport concerne l'examen classant national. Le sénateur Giraud relève notamment l'incapacité de ces épreuves, telles qu'elles sont actuellement organisées, à assurer la régulation quantitative et qualitative de la démographie médicale. Cette analyse critique est également celle que formule le professeur Christian Thuillez dans le rapport qu'il vient de remettre au ministre de la santé et des solidarités et au ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sur le thème de l'intégration des professions de santé au processus de Bologne : licence-master-doctorat (LMD). D'autres travaux récents, réalisés à l'université Bordeaux-II par le Centre de recherches appliquées aux méthodes éducatives, documentent cette vision critique à l'égard d'épreuves à la préparation desquelles les étudiants consacrent de très nombreuses heures au détriment de leur formation clinique. Par ailleurs, bien que l'objectif de cet examen soit simplement de classer les étudiants afin d'organiser leur accès au troisième cycle des études médicales, il n'est pas satisfaisant que des étudiants puissent s'engager dans ce troisième cycle alors même que les notes qu'ils ont obtenues à cette épreuve permettent légitimement de s'interroger sur le niveau de leurs connaissances. Ce constat invite à l'élaboration de nouvelles modalités d'organisation de l'accès au troisième cycle des études médicales. Cette réflexion sera engagée très prochainement avec l'ensemble des partenaires concernés. Il va de soi que les étudiants déjà engagés dans le deuxième cycle des études médicales ne sauraient être concernés par les réformes qui apparaîtraient nécessaires.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Gilles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98344

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juin 2006, page 6733

Réponse publiée le : 10 octobre 2006, page 10648